



QUESTIONS DE PERSONNEL

(séance publique)

A) Création et suppression de postes.

1) Service des Sports :

Création d'un poste de salarié administratif par analogie au groupe de traitement C1 (administratif):

Création sous le régime du salarié à tâche intellectuelle d'un poste de salarié administratif par analogie au groupe de traitement C1 (administratif)

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 26 septembre 2018.

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Révision, contrôle et mise à jour des dossiers des associations sportives
- Travaux de classement
- Acheminement du courrier interne
- Assistance de Mr Gevrey dans le cadre de la mise en œuvre du projet handisport

Proposition de classement :

Etant donné que l'actuel titulaire a déjà effectué deux contrats à durée déterminée d'une année et était classé à 160 points indiciaires. L'engagement aura lieu sous le régime du salarié en application de l'article 57 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 qui prévoit que l'engagement d'agents communaux sous le régime du salarié appartient à la compétence du collège des bourgmestre et échevins.

Toutefois l'article 22 de la loi modifiée du 25 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux dispose que la rémunération des salariés au sens du Code du Travail est fixée par le conseil communal sous l'approbation du ministère de l'Intérieur.

Proposition de classement établie par analogie aux articles 19 et 44 du règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux.

Catégorie C, groupe d'indemnité C1, grade 4, échelon 168 points indiciaires (application de la valeur réduite du point indiciaire)

Le nouveau titulaire bénéficiera en tant que salarié des dispositions réglementaires concernant l'allocation de famille, allocation de fin d'année et l'allocation de repas en vigueur pour les employés communaux.

2) Division de l'Architecture - Service Conception Places Publiques et Espaces Verts :

Création d'un poste de catégorie A, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique & technique

Création sous le régime du fonctionnaire d'un poste appartenant la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique & technique.

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 10 octobre 2018.

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Elaboration d'espaces verts dans les parcs
- Elaboration d'espaces de qualité dans le domaine public urbain
- Travail de détail pour la conception d'objets

Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2018.
Service du personnel.